

Avis d'attribution- MP 2022-06

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Désignation :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.97 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. - **Profil d'acheteur** : <https://www.achatspublicscorse.com>

2. PROCEDURE DE PASSATION : MAPA – Le présent accord-cadre était passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

3. OBJET DU MARCHÉ : Le présent marché avait pour objet des prestations comprenant la réservation et la fourniture de titres de transport terrestres, aériens, ferroviaires et maritimes, pour les déplacements à l'extérieur de l'île des agents, élus et invités de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC). **CPV global à la consultation** : **CPV principal** : 63510000-7- Services d'agences de voyages et services similaires / **CPV additionnel 1** : 60400000-2-Services de transport aérien **CPV additionnel 2** : 60600000-4 - Services de transport par voie d'eau **CPV additionnel 3** : 60200000-0 - Services de transport ferroviaire **Numéro de référence du marché** : MP 2022-06.

3-DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : Le 27 octobre 2022

4-NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 3

5-NOM DU TITULAIRE :

PIERRE NEGRONI ET CIE
3, rue César Campinchi
20200 BASTIA

6-MONTANT MAXI ANNUEL DU MARCHÉ HT : 50 000 € HT

7- Durée : L'accord-cadre commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée initiale de 1 année. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. Le pouvoir adjudicateur pourra renoncer à la reconduction tacite par dénonciation expresse faite un mois avant l'échéance du contrat par l'envoi d'un préavis au titulaire du marché avec recommandé et accusé de réception. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

8-LITIGES ET RECOURS :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le vendredi 28 octobre 2022

9- SUPPORT DE PUBLICATION : Corse-Matin et Nice-Matin, Petit bastiais, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com et BOAMP.